

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE PREFET DE LA GUADELOUPE

Tour de France de l'égalité 5 février 2018

Intervention de M. Eric MAIRE, préfet de la Guadeloupe

Un euro-député polonais, déclarait, il y a quelques mois, lors d'une session sur les inégalités salariales au parlement européen : « Bien entendu, les femmes doivent gagner moins que les hommes, parce qu'elles sont plus faibles, elles sont plus petites et elles sont moins intelligentes ».

Cette déclaration illustre le chemin qu'il reste à parcourir pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, malgré les progrès réalisés au XX^{ème} siècle, et plus particulièrement au cours des soixante dernières années.

Quelques exemples:

- suppression de leur incapacité juridique en 1938 ;
- droits civils, tels que le droit de travailler ou d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation du mari ;
- droit de disposer de leur corps avec la loi Neuwirth en 1967, appliquée en 1972 et la loi Veil de 1975 autorisant l'interruption volontaire de grossesse;
- droits politiques : droit de vote et droit d'éligibilité en 1944, loi instaurant la parité en politique, qui a permis de féminiser le paysage politique dans les territoires ;
- lois sur l'égalité professionnelle ;
- plus récemment, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, première loi cadre qui vise à combattre les inégalités dans les sphères privée, professionnelle et publique.

Malgré ces avancées, l'égalité réelle tarde à se réaliser dans la réalité.

Des inégalités persistent en matière de salaire, pour les postes à responsabilité.

Néanmoins, la Guadeloupe compte 25 % de femmes maires (16 % au niveau national).

Ces inégalités résultent de constructions sociales qui se fondent sur les stéréotypes présents dans la famille, l'éducation, la culture, les medias, le monde du travail.

Transformer l'égalité des droits en égalité réelle, ce n'est pas simplement une l'affaire du législateur, mais c'est diffuser une nouvelle culture et dans l'ensemble de la société : la famille, l'école, l'administration publique, l'entreprise, les médias, les associations, ...

Transformer l'égalité des droits en égalité réelle signifie que l'égalité entre les femmes et les hommes est effectivement exercée dans tous les aspects de la vie : politique, économique, administrative, sociale, culturelle et sportive.

Cette construction repose sur un travail d'éducation, de conviction, et de réapprentissage des modes de vie et demande l'implication de chacun dans son domaine de compétences.

C'est dans ce but que, le 4 octobre dernier, le Premier ministre et Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, ont lancé le Tour de France de l'égalité.

L'ambition de ce Tour de France de l'Egalité est de donner l'opportunité à chaque citoyen et citoyenne de s'exprimer sur la manière dont elle/il appréhende la question de l'égalité femmes-hommes et sur ce qu'elle/il attend des pouvoirs publics pour la faire progresser.

Un double objectif est poursuivi:

- Recueillir la parole des femmes et des hommes sur l'égalité au quotidien, les difficultés rencontrées et les propositions formulées pour la faire progresser.
- Faire émerger et partager les bonnes pratiques, faire connaître les dispositifs innovants qui existent à l'échelle d'un territoire, identifier les nouveaux chantiers à ouvrir et les actions à mener par le gouvernement.

En Guadeloupe, se tient un atelier sur l'égalité professionnelle et la mixité des métiers avec le concours de la déléguée aux droits des femmes, Lucette Faillot, l'association pour l'amélioration des conditions de travail, la Région et la chambre de métiers et de l'artisanat.

Afin de rendre cet atelier plus dynamique, la section audiovisuelle du lycée de Pointe-Noire a réalisé des mini reportages sur des femmes en situation professionnelle.

Ce travail s'inscrit dans la campagne lancée par le Président de la République qui a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes « grande cause nationale » du quinquennat.